



**ASSOCIATION
DES VETERANS DE HOCKEY SUR GAZON

FRANCE MASTERS HOCKEY**

Charte de l'association FRANCE MASTERS HOCKEY



Préambule

L'Association des **Super Vétérans de Hockey sur Gazon** a été fondée en 2011 et est régie selon la loi de 1901 en tant qu'association à but non lucratif.

Les statuts déposés à sa création précisaiient l'objet de l'Association :

- réunir et fédérer les joueuses et les joueurs catégorie vétérans (+35 ans)
- aider à la promotion et à la pratique du hockey
- faire vivre un réseau de relations autour du hockey
- aider aux manifestations organisées pour les vétérans.

Depuis cette date, l'association devenue **France Masters Hockey** s'est considérablement développée ; il est aujourd'hui nécessaire de redéfinir ses motivations, ses objectifs et ses règles de fonctionnement.

Charte de l'association FRANCE MASTERS HOCKEY



Objet

Cette charte a pour objectif de fixer le cadre général des relations entre l'Association et ses Membres :

- rappeler les objectifs recherchés par l'Association
- définir les droits et les engagements des membres
- fixer les grands principes de fonctionnement et d'organisation de l'Association

Objectifs

1) L'idée : « Le Hockey est un sport qui se pratique toute la vie »

2) L'intention :

a - Permettre à chacun la pratique avec plaisir du hockey sur gazon
(«Pratiquer le hockey de 35 à 80 ans....avec sérieux sans se prendre au sérieux »)

b - Promouvoir, développer et faire vivre les équipes de France Masters Hockey dans le respect :

- des joueurs(ses) et de leurs adversaires,
- du maintien d'un esprit de convivialité,
- d'une ouverture d'esprit et d'honnêteté,
- du maintien d'une tradition de sociabilité,
- de la pérennité de l'esprit d'équipe.

Objectifs

c) Promouvoir le hockey sous toutes ses formes :

- en organisant et en participant à divers événements sportifs : tournois et compétitions (nationales ou internationales)
- en cherchant à être représentés lors des événements sportifs dans l'ensemble des catégories d'âge des Masters des équipes Féminines et Masculines, et développer ainsi la pratique du Hockey sur Gazon aux plus hauts niveaux.

> +35/+40/+45/+50/+55/+60/+65/+70/+75

- en favorisant la visibilité du hockey en France.

d) Promouvoir par le sport, l'image de France Masters Hockey.

e) Développer et optimiser les ressources financières et matérielles pour permettre une meilleure autonomie de fonctionnement et garantir la pérennité de l'Association.

Droits des Membres

L'adhésion à l'Association permet :

- de pratiquer le hockey sur gazon au sein d'une structure adéquate affiliée à la FFH (Fédération Française de Hockey), reconnue par la WMH (World Master Hockey) et la FIH (Fédération Internationale de Hockey),
- d'avoir accès aux compétitions amicales et officielles et aux sélections, via la licence FFH,
- de bénéficier d'un encadrement lors des entraînements et des diverses compétitions,
- de pouvoir exercer la pratique du hockey sur gazon dans le respect des règles de sécurité.

Engagements des membres

Les membres s'engagent en adhérant à l'Association à :

- respecter les principes et les valeurs de la présente charte,
- se conformer à l'ensemble des règles de fonctionnement de l'Association (défini par le Comité Directeur et son Bureau), de sa Fédération de tutelle (la FFH) et des règlements édictés par la WMH,
- participer aux entraînements pour se préparer au mieux physiquement, sans avoir recours à des artifices tels que la prise de substances dopantes,
- participer aux compétitions pour lesquelles chacun des collectifs pourrait être engagé en représentant les couleurs des équipes France Masters Hockey.

Engagements des membres

- adhérer au projet sportif de l'Association, adopter un comportement et un esprit qui mettent en valeur l'image de notre sport et de l'Association durant les entraînements, stages, déplacements, compétitions (respect des règles de politesse, de correction, de convivialité...),
- être à jour de son droit d'adhésion à l'Association (cotisation annuelle),
- être licencié à la FFH pour la pratique du hockey sur gazon en compétition.

Principes de fonctionnement et d'organisation des collectifs

1. Encadrement et catégories :

Encadrement des équipes

- chaque collectif est encadré par une équipe composée à minima d'un(e) responsable d'équipe, d'un(e) manager, un(e) entraîneur(e), d'un(e) kiné.
- il est indispensable que le(a) manager et le(la) entraîneur(e) soient différents et ne soient pas joueur(se)s du collectif qu'ils animent.

Principes de fonctionnement et d'organisation des collectifs

Catégories

- chaque collectif est représenté par une tranche d'âge suivant les catégories établies par la WMH,
- pour garantir un équilibre des effectifs et une bonne compétitivité des équipes, **tout membre « joueur » est sélectionnable en priorité** dans le collectif de sa tranche d'âge.
- les exceptions à ce principe général seront gérées par les comités de sélection, constitués à minima de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, managers, responsables d'équipe) et le **Coordinateur des équipes**, dans le respect strict des règles établies par la WMH (âge minimum requis (et plus) et uniquement deux joueurs plus jeunes de deux ans maximum tolérés dans le collectif supérieur à celui de leur tranche d'âge).

Principes de fonctionnement et d'organisation des collectifs

2. Mission du Coordinateur des équipes :

- gérer l'ensemble des effectifs de l'Association en lien avec la FFH et la WMH,
- veiller à l'organisation de chacun des collectifs pour assurer leur autonomie au niveau des effectifs et de l'encadrement,
- mettre à jour et gérer les effectifs par collectif en fonction de l'évolution de l'âge des membres,
- assurer une bonne coordination des différents collectifs et arbitrer les éventuels litiges,
- promouvoir le développement pour viser la présence de la France dans chacune des catégories,
- organiser une bonne communication entre les différents collectifs,

Principes de fonctionnement et d'organisation des collectifs

3. Gestion « financière » :

- chaque collectif est autonome dans la gestion des ressources et dépenses courantes (possibilité d'ouverture d'un compte bancaire spécifique avec délégation de pouvoir attribuée par le bureau de l'Association),
- cotisation : elle est fixée annuellement sur décision du comité directeur et son bureau,
- chaque collectif est autonome dans la recherche de partenaires, la collecte de dons et leur gestion,
- les ressources dégagées restent affectées au collectif qui les a obtenues.

Principes de fonctionnement et d'organisation des collectifs

- en cas de partenaire ou donateur général (par exemple pour l'achat d'un équipement commun à toutes les équipes Masters), cette ressource pourra être repartie au prorata du nombre de joueur à jour de leur cotisation dans chaque collectif.
- la gestion financière de chaque collectif est assurée par un trésorier bénévole ; ce dernier peut éventuellement prendre en charge la gestion d'un ou plusieurs collectifs, il se doit de garantir la bonne tenue des comptes annuels et les remonter au Trésorier général de l'Association ainsi qu'au Président après la clôture de la saison annuelle.

Principes de fonctionnement et d'organisation des collectifs

4. Tenues des joueurs(es)

- L'Association France Masters Hockey veille à l'harmonisation des tenues entre collectifs (homme et femme) dans le respect des standards internationaux, de la WMH et de la FFH.
- En matière de marquage, chaque collectif se doit de respecter le logo officiel de l'Association des Masters France de Hockey.

**ASSOCIATION
des VETERANS DE HOCKEY SUR GAZON**

FRANCE MASTERS HOCKEY

Charte approuvée par le Comité Directeur le 11 /05 / 2021

Les membres du bureau :

Le Président : *François GIRAULT*

La Vice-Présidente : *Winnie RINCK*

Le Secrétaire : *Hubert CHAVERON*

Le Trésorier : *Gérard ALLENET*